

# Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

## Présents :

BESLON Laurent x	HERMON Jean-Pierre x
DE SAINT JORES Sylvain x	HOREL Jacques x
DEDIEU Alain x	HUE Thierry x
DELANGLE Emilie x	LAMOUREUX Annex
DELARUE Céline x	LARCHER Hélènex
DOUARD Christellex	LEBOUTEILLER Mélanie x
DUMOTTIER Angélique x	LEBRETON Sébastienx
FOULON Franck x	LEGLINEL Lydie x
	MEISS David x
GAUMONT Nicole	RICHARD Michelx
	RICHARD Jocelynex

## Absents

## Pouvoirs

Desmonts Catherine a donné pouvoir à Douard Christelle

Gâté Denis a donné pouvoir à Leboutteiller Mélanie

Laveille Denis a donné pouvoir à Dedieu Alain

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	20	3	23

Secrétaire de séance : Leboutteiller Mélanie

## **1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 2 novembre 2021**

### Observations :

Lecture faite par Sébastien Lebreton

Point à faire par Mélanie Leboutteiller au prochain conseil sur l'activité de sa commission Culture

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
---------	-----------	----------------

## 2) Conseil municipal des jeunes : bilan

Rapporteur : Mélanie Lebouteiller et les membres du CMJ

### Observations :

Présentation par les jeunes du conseil municipal des projets en 2022

Commission Environnement : projet chemin pédagogique avec l'association Pistil + Association Fédération départementale de la chasse.

=> le conseil est d'accord pour que les jeunes continuent à travailler sur leur projet.

=> ce chemin sera agrémenté par des hôtels à insectes, des abris pour hérissons, des panneaux pédagogiques

Commission Sports et festivités a deux projets :

1) journée festive : 3 juillet 2022 :

=> le conseil est d'accord pour que les jeunes continuent à travailler sur le montage de leur projet  
Epreuve de triathlon + après-midi de sport découverte en famille.

2) création d'un skate-park.

=> le conseil demande aux jeunes de préciser leur plan de financement.

## 3) Saint-Lô Agglo

- Autorisation à donner à M. le maire de signer les nouvelles conventions de mises à disposition

Rapporteur : Michel Richard et Laurent Beslon

	2021	2022
Accompagnement car	2 700,00 €	6 999,00 €
Animation loisirs	7 165,22 €	794,00 €
Assainissement	3 126,80 €	6 040,00 €
Kiosk	1 080,00 €	310,00 €
Eaux pluviales	1 240,80 €	- €
sports	35 914,20 €	43 206,00 €
ménage des lavandes	1 603,00 €	
Maison communautaire	1 241,51 €	
	<b>54 071,53 €</b>	<b>57 349,00 €</b>

Le coût de la mise à disposition comprend les frais de personnel, les produits d'entretien, les outils...

### Observations :

SLA remet à plat toutes les conventions de mises à disposition

Des forfaits ont été établis pour chaque prestation réalisée par les agents communaux :

tonte / entretien station d'épuration (ex visite de satèse...) A préciser que le mobilier est compris dans la mise à disposition.

On a reçu cet après-midi une délégation de Saint Lô Agglo pour nous expliquer ces bases de travail.

Laurent Beslon déplore que ces conventions n'aient pas été travaillées en commission communautaire.

Concernant la MAD de Philippe Lecanuet ( 3h/mercredi) à l'association Tessy Moyon Sports , cela n'a pas été compensé par Saint Lô Agglo.

Jocelyne Richard fait remarquer qu'il y a un problème de mobilité pour les enfants pour rejoindre des associations.

Jean- Pierre Hermon fait remarquer que la qualité de service doit rester la même.

Autorisez-vous Monsieur le maire à signer les conventions et pièces annexes ?

Pour : 23	Contre :0	Abstentions :0
-----------	-----------	----------------

○ Point info Ordures ménagères

**Rapporteur : Jacques Horel**

**Observations :**

Retard de 2 mois dans la livraison des bacs.

Jacques Horel rappelle que pour 2022 , ce sera une année blanche avec facture fictive.

Il faut mettre en condition le circuit des camions bennes.

Forfait de 12 levées pour le bac gris

Forfait de 24 levées pour le bac jaune.

A compter du 1er janvier 2022, tous les particuliers doivent avoir leurs bacs.

Il faut être indulgent envers la société ACP et les ambassadeurs de tri qui ne connaissent pas le territoire.

Distribution des calendriers de collecte : les conseillers municipaux sont donc invités à les distribuer.

Point de Jacques Horel sur les tarifs eau/assainissement

Il a été décidé en commission d'atteindre un prix cible en 2028 détaillé comme suit :

50€ l'abonnement et 2,60/m<sup>3</sup> pour les habitants faisant parti du syndicat de la Chapelle

○ Point info PLUi

**Rapporteur : Jocelyne Richard**

**Observations :**

Rappel de la définition de l'application du droit des sols (ADS)

Note préparée par Jocelyne.

Il faut prendre en compte l'évolution du service.

La raison d'être du PLUi

=> projet pour aménager notre territoire et donc appliquer un certain nombre de réglementations.

=> contrat signé avec l'Etat après une concertation élargie

=> Bien vivre ensemble, respecter le voisinage, le droit privé...

Constat en mairie :

Les notaires demandent des preuves de dépôt des dossiers de PC/DP

Alerte sur les projets qui sont fait sans déclaration en mairie

=> cela peut avoir des graves conséquences sur la valeur des biens, sur la conformité de la vente...

ex : hangar construit sur une zone non constructible => le hangar a dû être démonté.

Il y a des règles juridiques à respecter : dépôt du dossier, affichage sur son terrain

Le champ d'application

- Dispenses : mais attention à son insertion dans le voisinage

Constructions >5 m<sup>2</sup>

- Déclaration préalable : construction > 5 m<sup>2</sup> mais <20 m<sup>2</sup>

Travaux de modification de l'extérieur de sa maison

- Permis de construire

=> Il faut se renseigner auprès de la mairie avant tout projet pour vérifier la réglementation en cours.

**Point Plui**

Travail sur le règlement

En 2022 , les zones urbaines sont divisés en zone  
Ex : cœur de bourg, zone industrielle ...  
Zone d'extension urbaine  
Quartiers nécessitant des voies ...

=> faire un schéma d'organisation avec  
But : arrêter le PLUi en fin 2022.  
Des arbitrages devront être faits.

#### 4) Finances

- Tarifs des services communaux

**Rapporteur : Franck Foulon**

Pour information, un travail de co-construction a été fait entre la commission finances et la commission scolaires (pour les tarifs périscolaires) et la commission tourisme (pour les tarifs campings)

**Il faut absolument associer les communes voisines en leur présentant tous les travaux faits dans les écoles et auxquels elles ne participent pas financièrement.**

**Franck Foulon présente l'ensemble des tarifs. Voir annexe**

**Observations :** .....

Etes vous favorable aux tarifs des services présentés ?

Pour : 21	Contre : 1	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

RODP pour le welcome : peut-on lui faire une réduction de 50% ?

**Au vu des difficultés rencontrées en 2021 par les restaurants  
Oui délibération**

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

#### 5) Personnel communal

**Rapporteur : Catherine Desmonts**

- Respect des 1607heures

Pour information, la commune de Tessy-Bocage respecte le calcul des 1607 heures.

**Article 1 : Durée annuelle du temps de travail**

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104

Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

## **Article 2 : Garanties minimales**

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Actez--vous fait que la commune de Tessy-Bocage respecte le calcul de 1607h ?

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Création d'un emploi permanent de 28h/35 (modification horaire d'un poste déjà créé)

Cela concerne Sandrine Candie qui a accepté de travailler 1 week-end sur 2 à la résidence Marcel Bourdon.

- Mouvement de personnel

### **Commune**

**Pôle Administratif** : renouvellement de Marie-Astrid pour 1 an

**Pôle scolaire** : Arrivée de Marjorie Lelièvre (qui remplace Chloé André qui remplace Bia Legall au collège)

Et recrutement de Lauriana Thierry pour remplacer Mélissa ( qui a obtenu un 35h)

### **CCAS**

#### **Pôle MARPA**

Assistante administrative / APC Pont-Farcy : Arrivée de Anne-Sophie Ledent au 09/12/2021

Poste du matin 28h : Solenne Lhomer

Poste du matin 28h : Morgane Richer

Poste d'après-midi 23h: toujours en recherche  
Poste de nuit 35h : renouvellement de Ronald El Ghezzaly  
Poste du cuisinier : Laurent Lebrun ; arrivée au 10/01/2022.

### **Pôle résidence Marcel Bourdon**

Poste de gardienne passé à 35h00 pour faire 1 week-end sur 2.

### **Poste ATSEM**

**A l'école maternelle de Tessy, il y a actuellement 3 postes d'ATSEM pour 3 classes.**

**Afin de faire une économie de près de 7000€, il a été décidé de diminuer ces 3 postes à 2,75 (3 postes le matin, 2 l'après-midi).**

**Selon l'organisation comme suit :**

**Septembre à décembre : 3 ATSEM (matin et après-midi)**

**Janvier à juin : 2,5 poste ATSEM ( 3 personnes matin et 2 personnes l'après-midi)**

**Après débats, Monsieur le Maire présente ces 3 scénarii**

**Scénario 1 On n'enlève aucun temps soit 3 postes ATSEM**

**Scénario 2 :on laisse la solution à 2,75 ATSEM ( 3 personnes le matin, 2 l'après-midi)**

**Scénario 3 : on enlève la préparation de classe et on laisse l'ATSEM l'après-midi.**

**Qui vote pour le scénario 1 : 7**

**Qui vote pour le scénario : 2**

**qui vote pour le scénario 3 : 8**

**Abstention:1**

⇒ **La solution 3 est donc retenue**

## **6) SDEM 50**

- **Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »**

Depuis 2015, le SDEM50 a déployé 107 bornes de recharges pour véhicules électriques sur 78 communes qui lui ont transféré la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ».

Le SDEM50 a ainsi développé un savoir-faire et une expertise dans le domaine, pour le compte de ses communes membres et est devenu l'acteur incontournable de la mobilité électrique dans le département de la Manche.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) incite fortement à l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) conditionnant l'obtention d'aides pour la mise en place de nouvelles bornes.

Le SDEM50 a décidé de prendre en charge ce SDIRVE pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, en collaboration avec les EPCI, autorités organisatrices des mobilités. Pour cela, il est impératif que chaque commune transfère la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50.

Acceptez vous le transfert de la compétence IRVE au SDEM ?

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

## 7) Décisions du maire au titre de la délégation consenties par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

### ❖ Les devis :

Devis signés					
Objet	Lieu	Entreprise	Montant TTC	Etat	Observations
Logiciel – agenda des salles	Salle	3 D Ouest	1660 € Invest 260€/an	Commandé Mis en service 2022	

### ❖ Les contrats d'embauche à durée déterminée depuis le 1<sup>er</sup> novembre

Suite à une demande du préfet, le conseil doit valider les décisions d'embauche prises par Monsieur le Maire

2021-043	Affaires scolaires	DAVID Orlande	Acc Temp	16/11/2021	16/11/2021
2021-044	Affaires scolaires	DAVID Orlande	Acc Temp	18/11/2021	18/11/2021
2021-045	Affaires scolaires	DAVID Orlande	Acc Temp	23/11/2021	23/11/2021
2021-046	Affaires scolaires	LELIEVRE Marjorie	Acc Temp	26/11/2021	06/12/2021
2021-047	Affaires scolaires	THIERRY Lauriana	Remplacement	07/12/2021	09/12/2021
2021-048	Affaires scolaires	LELIEVRE Marjorie	CAE	07/12/2021	06/09/2022
2021-049	APC/MARPA	LEDENT Anne-Sophie	CAE	09/12/2021	08/09/2022
2021-050	Pôle administratif	BOSCHE Marie-Astrid	CAE	04/01/2022	03/01/2023

Validez vous la signature de Monsieur le Maire ?

Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

## 8) Dates à retenir

- Conseil municipal : jeudi 6 janvier
- Vœux de Monsieur le maire vendredi 21 janvier ( sous réserve des conditions sanitaires)

## 9) - Questions diverses

Travaux destruction de la micro-centrale

Début vers le mois de mars.

On va être obligés de fermer l'aire naturelle pour la saison touristique.

⇒ Attention au festival.

En même temps que ces travaux, il serait souhaitable de

- raccorder les toilettes sur le réseau d'eau usée
- enfouir le réseau électrique

Tag dans la commune : le jeune a versé 250 euros en dommages et intérêts

Les locataires du Presbytère de Pleines-Cœuvres demandent des travaux de menuiseries ....

état des lieux correct mais quelques dégradations ont été notées.

Monsieur le Maire a eu un échange avec le locataire.

Des Dettes de loyer et autres doivent être réglées.

Demande de 4l Trophy => voir l'agglo

M. Bedin : demande pour se placer le mardi soir ( faut éviter le samedi soir)

Don d'une œuvre de l'usine Utopik : bas-relief en bois. La question est de savoir où le mettre.

Alain Dedieu :

A eu une demande d'une école pour ouvrir le camping pour le mois de mai 2022.

mais manger à la cantine.

Pas possible de manger à la cantine pour raisons sanitaires. Donc on leur propose de manger à la salle des fêtes

Thierry Hue

Cuma frigories : effectif à la baisse / charges à la hausse => va s'arrêter d'ici 6 mois.

A qui appartient le bâtiment ?

Demande pour acheter le four à pain sur la ferme de la cour ?

⇒ Difficile de louer un bâtiment sur un même terrain qu'un bâtiment loué par la commune.

D'ailleurs la mairie doit vérifier l'histoire de la ferme de la cour

David Meiss : marché de Noël à Tessy 18/12/2021

Fin de la réunion à 23h30.

Chorale de Tessy dimanche 19/12/2021